

*Roannaise
de l'eau*

SYNDICAT DU CYCLE DE L'EAU

**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

LE PRESIDENT,

N°20-82

Objet :

**Don à titre gratuit de deux remorques
à Roanne Tronçonneuses**

Vu l'arrêté n°157 du 15 juillet 2019 portant fusion du syndicat « Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau », du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Teyssonne, du Syndicat des Eaux de l'Isable, du Syndicat d'études, d'exécution et de distribution d'eau potable de Saint-André d'Apchon et Arcon, et création du syndicat « Roannaise de l'Eau »;

Vu la délibération n°2020-54 du comité syndical du 20 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Président pour la vente de matériaux et de biens issus de travaux en régie ;

Considérant la nécessité de remplacer deux remorques type Lider.

Considérant que Roanne Tronçonneuses a accepté le don des deux remorques.

En conséquence, Monsieur le Président,

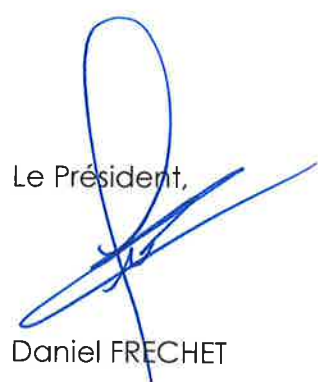
DECIDE

1°) d'autoriser le don à titre gratuit de deux remorques type Lider à Roanne Tronçonneuses.

Roanne, le

30 JUL. 2020

Le Président,


Daniel FRECHET